



**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Département de la Vendée**

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 10

**Séance du 17 Janvier 2023**

Date de la Convocation :  
11/01/2023

Date d’Affichage de la  
délibération :  
19/01/2023

**Votes**  
Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

**L’an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.**

**PRESENTS :** BRET Joël, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES :** GUERINEAU Chantal, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer

M. BIDEAU Bruno, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le budget primitif du budget annexe « Ilot de la Bassetière » pour l’exercice 2022 a été validé par la délibération n° : D2022\_09\_22\_04 en date du 22 septembre 2022.

Dans le cadre de l’exécution du budget, il convient d’ajuster les inscriptions budgétaires.

M. le Maire présente la décision modificative n°1.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1-2022 telle que présenté ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

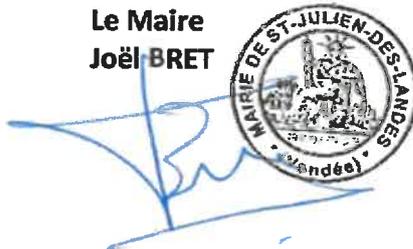
**SLO**

ID : 085-218502367-20230117-01\_17\_2023\_01-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>350,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 600,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 600,00 €</b>
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	11 250,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 600,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	11 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 600,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 600,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 600,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>23 200,00 €</b>		<b>23 200,00 €</b>

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Bruno BIDEAU

A blue ink signature of Bruno Bideau.



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 10

Séance du 17 Janvier 2023

Date de la Convocation :  
11/01/2023

Date d’Affichage de la  
délibération :  
19/01/2023

Votes  
Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

L’an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : GUERINEAU Chantal, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer

M. BIDEAU Bruno, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE – LOT N°7 « CHAPE-CARRELAGE-FAÏENCE » : AVENANT N°1**

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché conclu avec l’entreprise SYRAS (le Perrier) entreprise adjudicataire du lot n°7 « Chape-Carrelage-Faïence » du marché « construction d’une bibliothèque » considéré en application de la délibération du conseil municipal n° D2022\_09\_22\_07 du 22 septembre 2022 relatives à l’attribution du marché

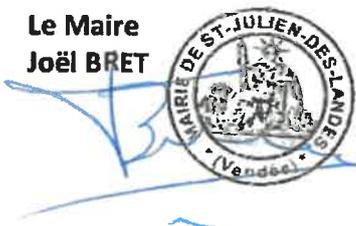
Vu la vente de l’entreprise SYRAS et son rachat par la société AUGEREAU Carrelage le 6 janvier 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE :**

- **ACCEPTE DE CONCLURE** l’avenant n°1 pour modification de titulaire de marché :
  - o **Attributaire du marché** : AUGEREAU Carrelage – 23 rue des Mauges-ZA les Epis 85250 SAINT-FULGENT
  - o **Montant** : 12 265.40€ HT
  - o **Variation du montant** : 0%
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Bruno BIDEAU



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 10

Séance du 17 Janvier 2023

Date de la Convocation :  
11/01/2023

Date d’Affichage de la  
délibération :  
19/01/2023

Votes  
Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

L’an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : GUERINEAU Chantal, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer

M. BIDEAU Bruno, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : JARDINS FAMILIAUX : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Suite à une première année de fonctionnement sur les jardins familiaux, M. Jean-Michel LAUNAY, conseiller délégué en charge de la commission « Cadre de Vie » propose de modifier la « convention de mise à disposition d’une parcelle des jardins familiaux » validée par délibération n° D2022\_04\_21\_10 du 21 avril 2022.

M. LAUNAY présente les modifications étudiées lors de la réunion de comité technique :

**« ARTICLE 2 – CONDITIONS FINANCIERES**

*L’occupation du jardin est accordée pour une durée d’un an ~~tacitement renouvelable.~~*

*La cotisation sera réglée à la signature de la convention ~~et par chèque à l’ordre du Trésor Public.~~*

*La demande de renouvellement d’exploitation de la ou les parcelles devra être expressément faite par écrit (mail ou courrier) avant le 31 janvier de chaque année.*

*Sans demande au 31 janvier, une relance sera effectuée et une réponse devra être donnée au 15 février.*

*Sans réponse au 15 février, une expulsion de la ou les parcelles sera effectuée au 1<sup>er</sup> mars. Les services techniques de la commune remettront la parcelle en état afin de la proposer à un autre jardinier. »*

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

**SLO**

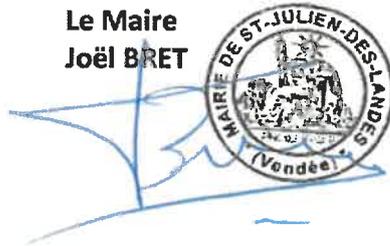
ID : 085-218502367-20230117-01\_17\_2023\_03-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** les modifications de la « convention de mise à disposition d'une parcelle des jardins familiaux » telles que présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire  
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance  
Bruno BIDEAU**



Réf: D2023\_01\_17\_05

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 10

Séance du 17 Janvier 2023

Date de la Convocation :  
11/01/2023

Date d'Affichage de la  
délibération :  
19/01/2023

Votes  
Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : GUERINEAU Chantal, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer

M. BIDEAU Bruno, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet: AGENT EN CHARGE DE LA COMMUNICATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-6 à L512-15 et L.512-28,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

M. le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal dans les questions diverses, il avait proposé que la communication de St Julien des Landes soit effectuée par un agent de la commune de Martinet à hauteur de 20% d'un temps plein. Cette proposition intervient dans le cadre de la restructuration du poste de Mme MANDIN.

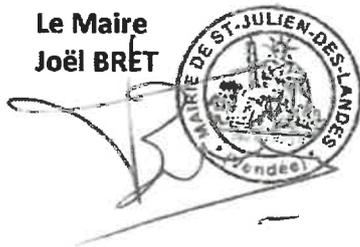
M. le Maire fait lecture de la convention de mise à disposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition entre la commune de Saint Julien des Landes et la commune de Martinet
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Bruno BIDEAU



**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Département de la Vendée**

**Nombres de Conseillers**

En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 10

**Séance du 17 Janvier 2023**

Date de la Convocation :  
11/01/2023

Date d’Affichage de la  
délibération :  
19/01/2023

**Votes**  
Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

**L’an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRET Joël, Maire.**

**PRESENTS :** BRET Joël, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES :** GUERINEAU Chantal, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer

M. BIDEAU Bruno, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : AGENT EN CHARGE DE LA COMPTABILITE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-6 à L512-15 et L.512-28,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

M. le Maire rappelle que Mme MANDIN Aude, agent en charge de la comptabilité, a fait valoir son droit à mutation à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

De plus, l’enfance-jeunesse de compétence Communauté de communes du Pays des Achards modifie la gestion des restaurant scolaire. En effet, les missions liées à la gestion administrative du restaurant scolaire ne seront plus effectuées par les collectivités à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

En parallèle, les communes de Beaulieu-sou-la-Roche et Martinet ont sollicité la commune de St Julien des Landes afin de mutualiser la comptabilité.

Une procédure de recrutement a été lancé afin de remplacer Mme MANDIN avec une organisation différente que celle aujourd’hui mise en place. En effet, un poste d’agent en charge de la comptabilité a été proposé avec la répartition suivante : 60% Saint Julien des Landes, 30% Beaulieu sous la Roche et 10% Martinet.

La commune de Saint Julien des Landes porte le recrutement et propose de mettre à disposition l’agent aux communes de Beaulieu sous la Roche et Martinet.

M. le Maire fait lecture de la convention de mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le



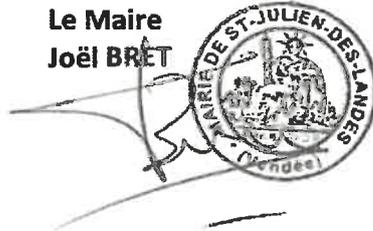
ID : 085-218502367-20230117-01\_17\_2023\_04-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition entre la commune de Saint Julien des Landes, la commune de Beaulieu-sous-la-Roche et la commune de Martinet
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire  
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance  
Bruno BIDEAU**

